

Les cartons de ce type :



Les cartons découpés à la taille d'un carton autorisé (qui rentre dans une boîte aux lettres = boîte de chaussure = rame de papier = carton de 6 bouteilles) doivent être pris.



d'une taille ne leur permettant pas d'entrer dans une boîte aux lettres,
ne sont plus pris dans les bacs de tri, même si, pliés, ils entrent dedans avec le couvercle fermé.
Ils doivent être amenés, aplatis, en déchèterie.

Pourquoi ce changement :

- Problème de compaction au niveau des véhicules de collecte.
- Problème de qualité sur le centre de tri.